

Règlement du Jeu ASSU 2000 « Jeu Concours Cartes carburant »

Article 1 : Société organisatrice

La société ASSU 2000 40 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France Tél. 08 2004 2000 (0.118€ ttc/min depuis un poste fixe, hors surcoût opérateur téléphonique) Fax : 01 48 10 15 01 www.assu2000.fr S.A.S. au capital de 3.200.000,00 € R.C.S. de Bobigny SIREN n° 305 362 162 SIRET n° 305 362 162 04062 APE : 6622 Z Société de Courtage d'assurances soumise à l'autorité de l'A.C.P. (Autorité de Contrôle Prudentiel), 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09 France www.acam-france.fr inscription O.R.I.A.S n° 07 001 985 www.orias.fr organise en France Métropolitaine, du 18 juin au 8 août 2013, un jeu concours par tirage au sort sans obligation d'achat, intitulé : « **Jeu Concours Cartes carburant** ».

Article 2: Participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes, personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraine l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire Français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Article 3 : Principe et modalités de participation

Le jeu consiste à remplir un formulaire afin de participer à un tirage au sort permettant de gagner des lots. Ce formulaire est disponible sur le site internet d'ASSU 2000 à l'url suivant : http://www.assu2000.fr/images/docs/formulaire-site-internet.pdf

Détail des lots :

15 cartes carburant d'une valeur unitaire de 15 €

11 cartes carburant d'une valeur unitaire de 25 €

10 cartes carburant d'une valeur unitaire de 50 €

Siège social : 42 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France – Tél. 08 2004 2000 (*) – Fax : 01 48 10 15 01 – www.assu2000.fr



La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat. Ce jeu est ouvert aux personnes majeures résidant en France Métropolitaine (Corse exclue) à l'exclusion des collaborateurs d'ASSU 2000 et des membres de leur famille ainsi qu'à tout prestataire ayant participé à l'élaboration du jeu-concours et des membres de leurs familles.

La participation n'est soumise à aucune limitation par foyer.

Article 4: Les dotations

Les gains à remporter sont des cartes carburant.

Il y a au total 1 000.00 € de gain à répartir entre les gagnants.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les noms des gagnants seront divulgués le vendredi 13 septembre 2013 par email. L'email sera envoyé à l'adresse mentionnée dans le formulaire remis lors de la participation.

Les gagnants du tirage au sort recevront leurs lots par voie postale.

Le tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins déposés dans les délais aura lieu le mercredi 11 septembre 2013.

Chaque participant ne pourra gagner qu'un seul lot. Un fois son bulletin tiré au sort ce dernier ne sera pas remis en jeu pour le lot suivant.

Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toutes indications d'identité ou d'adresses fausses entrainent automatiquement l'élimination de la participation.

Article 6 : Echange du lot

En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être changés contre la valeur en espèces ou autres lots à la demande du gagnant.

Cependant la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents si les circonstances l'y contraignaient.

Si pour un raison quelconque, l'un des gagnants ne pouvait prendre possession de son lot, le lot serait définitivement perdu et ne serait pas réattribué.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant désigné les gagnants.

Siège social : 42 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France – Tél. 08 2004 2000 (*) – Fax : 01 48 10 15 01 – www.assu2000.fr



La société ASSU 2000 se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'informations et de rectification aux données le concernant en écrivant à ASSU 2000, Service Communication, 40 avenue de Bobigny 93130 Noisy le Sec.

Article 8: Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 : Dépôt et consultation de règlement de jeu

Le règlement complet est déposé chez Maître Laurence BAUDRY, Huissier de Justice à Bavay, 2 résidence de la Sablière, 59570 BAVAY

Le règlement complet sera adressé, à titre gratuit, à tout participant, sur simple demande à l'adresse suivante :

Service Communication Groupe ASSU 2000 40 avenue Bobigny 93130 NOISY-LE-SEC

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur à tout participant qui en fera la demande.

Article 10: Litiges

Toutes contestation ou réclamation à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Service Communication Groupe ASSU 2000 40 avenue de Bobigny 93130 NOISY-LE-SEC

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne pourra plus être prise en considération au-delà du 20 septembre 2013.

Siège social : 42 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France – Tél. 08 2004 2000 (*) – Fax : 01 48 10 15 01 – www.assu2000.fr



Article 11 : Divers

ASSU 2000 décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourrait affecter ledit lot.